

L'hon. M. LAPOINTE: Qui veut empêcher mon honorable ami de parler?

L'hon. M. STEVENS: Voici la question. Le Gouvernement a fait l'acquisition d'une propriété et s'est engagé à payer une somme d'au moins \$500,000. à 4½ p. 100, l'intérêt sur cette propriété s'élèvera à \$22,550 par année. Le ministre nous a dit, il y a un instant,—et je ne manque pas plus au règlement qu'il ne l'a fait,—qu'il se propose de demander un nouveau crédit dans le budget supplémentaire pour l'achat de la propriété de New-Edinburg où sera installée la division de la statistique. Puis, à titre d'explication, le premier ministre nous dit ceci: ne vaut-il pas mieux payer une somme de \$500,000 pour installer le bureau de la statistique que de louer ou d'acheter une propriété ailleurs? Le premier ministre, l'an dernier, s'était montré d'avis d'entreprendre la construction des édifices administratifs à Ottawa, et nous avons voté \$500,000 pour commencer l'érection d'un édifice où l'on devait placer différents services de l'administration. Qu'a fait le Gouvernement? Jusqu'ici, il s'est contenté de poser une pierre angulaire. On a certainement besoin de bâtiments pour loger les services administratifs à Ottawa. A l'heure actuelle, on paie \$780,000 par an en loyers—qu'on me rectifie, si je fais erreur—et, cette année, nous contractons de nouveaux baux qui lieront le Gouvernement et le Parlement pour longtemps. En outre, on dépense \$4,380,000 pour ce que je considère des travaux de luxe inutiles et nous sommes engagés pour quinze ans à venir. Et l'on nous fait des reproches parce que nous signalons tout cela à la Chambre.

M. VALLANCE: Puis-je poser une question à l'honorable député? Le projet d'acquisition d'un terrain à Vancouver pour l'hôtel qu'on devait y construire avait-il été soumis au Parlement, alors que l'honorable député faisait partie du ministère?

L'hon. M. STEVENS: Cela ne s'est pas fait pendant que je faisais partie du ministère. Si le comité veut des détails là-dessus, je peux lui raconter toute l'histoire, et le ministre des Chemins de fer pourra vérifier. Le terrain en question fut acheté à la suite d'un accord conclu entre la cité de Vancouver et le Nord-Canadien en 1913. Ce chemin de fer ayant été absorbé par le réseau national, sir Henry Thornton, sur les instances de la cité de Vancouver, revisa le contrat auquel il devait être donné suite l'an dernier. Cette révision fut effectuée par l'avocat de la ville, M. McCrossan, avec l'autorisation des Chemins de fer nationaux, de même qu'à la connaissance et avec l'autorisation du ministre des

[L'hon. M. Stevens.]

Chemins de fer, comme celui-ci le reconnaîtra, je crois.

L'hon. M. DUNNING: Non. Si l'on s'écarte ainsi du sujet, monsieur le président, je serai obligé de discuter moi aussi cette question.

L'hon. M. STEVENS: Je répondais simplement à une question. Si le ministre s'oppose...

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député doit savoir que ses dernières remarques ne sont pas du tout exactes et n'exposaient pas entièrement la situation.

M. le PRESIDENT: Le sujet ne se rapporte évidemment pas au crédit que nous discutons. On pourra en parler quand on abordera l'article 132, lequel vise les édifices publics en général.

L'hon. M. STEVENS: Je ne faisais que répondre à une question. Je conviens parfaitement, monsieur le président, que c'était en dehors du sujet.

M. EVANS: Le ministre des Travaux publics a déclaré, il y a un moment, qu'il y avait quatre mille verges à paver, à raison de \$4 la verge. Je me demandais à quoi servirait un béton si épais; au point de vue de l'embellissement, je n'en vois pas l'utilité. Le prix de \$4 la verge semblerait indiquer qu'on va ériger des ouvrages énormes. Allons-nous construire des fortifications?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député a dû comprendre, s'il a entendu ce que j'ai dit, qu'il s'agit de faire toutes les altérations nécessaires en vue des autres améliorations projetées et de mettre cette place en bon état. Lorsque les travaux d'embellissement seront terminés, l'honorable député pourra juger si, oui ou non, la dépense a été excessive. Il peut être sûr que le Gouvernement surveillera les travaux en détail, y compris le pavage à faire, afin que tout soit effectué économiquement.

L'hon. M. MALCOLM: J'aurai une observation à faire au sujet de ce crédit, car l'honorable député de Vancouver a créé une très fausse impression relativement à l'achat de certains immeubles par le Gouvernement qu'il a qualifié d'extravagance. Le service de la statistique relève du département que j'ai l'honneur d'administrer et l'une des raisons pour lesquelles l'on n'a pas érigé, sur la rue Wellington, le bâtiment projeté, il y a quelques années, c'est qu'on avait de la difficulté à trouver un local convenable pour le service de la statistique, dont les bureaux actuels seront les premiers à être démolis. Le ministre des Travaux publics m'a consulté. Je dirai franchement à la Chambre que je n'étais pas très en